

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EN-07**

Isolation des toitures terrasses et couvertures de pente < 5%

1. Secteur d'application

Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale inférieure à 5000 m².

2. Dénomination

Mise en place d'une isolation de résistance thermique $R \geq 2,6$ m²K/W en toiture terrasse ou couverture de pente inférieure à 5 %.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Les isolants ont une certification ACERMI ou des caractéristiques de performance et de qualité équivalentes établies par un mode de preuve légal dans un Etat membre de l'Union Européenne ou un Etat partie à l'accord instituant l'Espace Economique Européen ou en Turquie.

Ils doivent être mis en œuvre selon les DTU série 40 à 43 et avis techniques.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

35 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac / m ² d'isolant				
Energie de chauffage	Zone climatique	Caractéristique paroi finale		
		2 m ² K/W ≤ R < 2,6 m ² K/W <i>uniquement pour des actions engagées avant le 01/01/2008</i>	2,6 m ² K/W ≤ R < 3,5 m ² K/W	R ≥ 3,5 m ² K/W
Electricité	H1	1100	1100	2300
	H2	880	910	1900
	H3	590	600	1200
Combustible	H1	1700	1760	3600
	H2	1400	1440	3000
	H3	930	960	2000

	Secteur d'activité	Facteur thermique
X	Bureaux	0,5
	Enseignement, commerces, cafés, hôtels, restaurants	0,6
	Santé	1,1